



## **Ajout d'organismes nuisibles et améliorations générales de l'étiquette Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégories C.3.11 et C.3.15**

**N° de demande :** 2007-3161  
**Catégorie :** Catégorie C, sous-catégories C.3.11 (Ajout d'organismes nuisibles) et C.3.15 (Améliorations générales de l'étiquette)  
**Produit :** Insecticide biologique Virtuss  
**N° d'homologation :** 17786  
**Matière active (m.a.) :** Corps d'inclusion polyédriques du virus de la polyédrose nucléaire de la chenille à houppes du Douglas (2,5 %)  
**N° de document de l'ARLA :** 1423657

### **Contexte**

L'insecticide biologique Virtuss (Virtuss Biological Insecticide) est homologué depuis le 3 juin 1983 pour la lutte contre la chenille à houppes du Douglas. Virtuss est un produit de classe restreinte destiné au traitement des forêts, des terres boisées et des arbres ornementaux. Pour d'autres précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuel, consulter l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

Cette demande vise à modifier l'homologation de l'insecticide biologique Virtuss pour y ajouter l'allégation de lutte contre la chenille à houppes blanches, à la même dose d'application et par les mêmes méthodes que celles déjà homologuées pour la suppression de la chenille à houppes du Douglas. De plus, des modifications générales ont été apportées à l'étiquette, conformément à ce qui est proposé dans le document PACR2004-32 intitulé *Réévaluation des corps d'inclusion polyédriques (CIP) des nucléopolyédrovirus d'Orgyia pseudotsugata (OpNPV)*.

### **Évaluation des propriétés chimiques**

Une telle évaluation n'est pas requise, car la formulation du produit n'a pas été modifiée.

## Évaluation sanitaire

Une telle évaluation n'est pas requise, car le profil d'emploi général du produit n'a pas été changé, mis à part l'ajout d'un organisme nuisible.

## Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise, car le profil d'emploi général du produit n'a pas été modifié, mis à part l'ajout d'un organisme nuisible.

## Évaluation de la valeur

Une étude en laboratoire et deux essais sur le terrain ont été réalisés en vue de l'évaluation de l'efficacité de l'insecticide biologique Virtuss à supprimer la chenille à houppes blanches. Les données présentées corroborent l'allégation : la chenille à houppes blanches est effectivement sensible au virus de la polyédrose nucléaire de la chenille à houppes du Douglas, et l'insecticide biologique Virtuss peut infecter les larves de cette chenille et en réduire les populations sur le terrain. Les données issues des essais sur le terrain n'ont pas permis de démontrer que la réduction des populations est suffisante pour justifier l'allégation de suppression; cependant, elles appuient l'allégation plus modérée de répression.

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'insecticide biologique Virtuss afin d'y inclure une allégation de répression de la chenille à houppes blanches, à condition que le produit soit utilisé aux doses d'application et par les méthodes déjà homologuées pour la lutte contre la chenille à houppes du Douglas.

## Références

- 1406505      Susceptibility of the whitemarked tussock moth, *Orgyia leucostigma*, to Douglas-fir tussock moth, *O. pseudotsugata*, nuclear polyhedrosis virus. Forestry Canada, Forest Pest Management Institute, Sault Ste. Marie, Ontario. File Report (unpublished). DACO: M10.2.1
- 1406507      1987. Ground spray applications of Virtuss®, a nuclear polyhedrosis virus, against white-marked tussock moth larvae at Bottom Brook, Newfoundland in 1986. Canadian Forestry Service, Newfoundland Forestry Centre. Information Report N-X-257. DACO: M10.2.2

1406506      1989. Aerial application of Virtuss®, a nuclear polyhedrosis virus, against whitemarked tussock moth larvae in Newfoundland in 1987. Forestry Canada, Newfoundland & Labrador Region. Information Report N-X-270. DACO: M10.2.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.